

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mai 2018

**Présents** : MM. Adam, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Michener, Prieur, de Saint-Seine Tartarin

**Excusés** : M. Micat

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **N° 2018-23: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

#### **7.5 Finances locales – subventions**

Le maire indique les demandes de subvention des associations communales reçues au titre de l'année 2018 :

- Club du Lévrier de Sport de Touraine : 700 €
- Amicale des Chapellois : 150 €
- Club d'aéromodélisme : 400 €

Le maire propose d'attribuer les subventions pour 2018 comme suit :

Club du Lévrier de Sport de Touraine	400 €
Club d'aéromodélisme	400 €
Amicale des Chapellois	150 €
Souvenir Français	100 €
<b>Total</b>	<b>1 050 €</b>

Mme de Saint-Seine précise qu'il faut être vigilant concernant le Club du Lévrier de Sport de Touraine et veiller à ce que des manifestations soient bien organisées sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 Voix Pour, 1 Abstention, 0 contre :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus, soit un total de 1 050 €.
- **Indique** qu'un courrier sera envoyé au Club de Lévrier leur précisant qu'un calendrier des manifestations prévues doit être transmis à la mairie. En l'absence de manifestations, l'attribution de subvention pour 2019 sera suspendue.

## **N° 2018-24 : RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET DES IMMEUBLES COMMERCIAUX**

### **3.3 Domaine et patrimoine - location**

Le maire explique au conseil municipal que les loyers des logements sont revalorisés chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

La formule de révision est la suivante : loyer actuel x nouvel indice / ancien indice

Les loyers des immeubles commerciaux sont révisés en fonction de l'indice des loyers commerciaux ou l'indice du coût de la construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les nouveaux loyers comme suit (révision à la date indiquée sur le bail) :

### **Logements**

- Logement de l'école :  $334,08 \times 127,22/125,90 = 337,58 \text{ €}$
- Log. n° 2 - 3, rue de l'Abbé Favoreau :  $331,00 \times 127,22/125,90 = 334,47\text{€}$
- Log. n° 3 - 3 rue de l'Abbé Favoreau :  $331,00 \times 127,22 / 125,90 = 334,47\text{€}$
- Logement – 9 rue Dangé d'Orsay (au-dessus de la boulangerie) :  $301,53 \times 127,22/125,90 = 304,69 \text{ €}$

### Commerces

- Local professionnel – 3 rue de l'Abbé Favoreau :  $90,88 \times 1667/1645 = 92,09 \text{ €}$
- Hôtel-restaurant Le Bellevue :  $363,91 \times 110,78 / 108,56 = 371,35 \text{ €}$
- Boulangerie Multiservice :  $155,65 \times 110,78/108,47 = 158,96 \text{ €}$

### N° 2018-25 : MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2018

#### 1.1 Commande publique – marché public

La commune a adhéré au groupement de commandes « voirie 2018 » organisé par la communauté de communes, pour les travaux d'entretien de voirie.

Les travaux seront réalisés sur les voies suivantes : La Motte, Rue Fondaie, Rue du Stade, (+ option : Loussault et La Voltière)

Le coût prévisionnel de ces travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 41 172,60 € TTC (+ 9 828,60 € TTC pour les options) en phase projet (PRO). Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

En tant que coordonnatrice du groupement de commandes, la communauté de communes a lancé en avril une consultation en procédure adaptée, organisée en 2 lots (lot 1 secteur nord-ouest et lot 2 secteur sud-est) et a fixé la date limite de remise des offres au 17 mai. Après analyse des offres elle procédera au choix des attributaires (signature des marchés prévue le lundi 25 juin).

Il est proposé d'autoriser le maire à signer le marché de travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2018, avec l'entreprise qui sera retenue par la communauté de communes coordinatrice du groupement de commandes à l'issue de la procédure, pour un montant maximum de 43 231,23 € TTC (41 172,60 € + 5 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer le marché de travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2018 à intervenir à l'issue de la procédure, dans la limite de 43 231,23 € T.T.C.

## **N° 2018-26 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ASSOCIATION DE HATHA-YOGA**

### **3.3 Domaine et patrimoine - location**

Le maire indique que l'association de Yoga (Mme Chaptal) bénéficiait d'une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour ces cours de yoga puisqu'elle réalisait un tarif réduit de son activité dans le cadre des TAP (activités périscolaires).

Les TAP étant supprimés en septembre 2018, un tarif de mise à disposition doit être défini afin de lui permettre de continuer ses cours de yoga (2 fois par semaine). Le maire précise que l'association n'a pas son siège social sur la commune.

Après discussion, il est proposé de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes aux associations ayant leur siège social extérieur à la commune afin de proposer aux habitants de la commune de nouvelles activités sportives. Cette décision sera réétudiée en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 Voix Pour, 1 Abstention et 0 Contre :

- **Indique** que la mise à disposition de la salle des fêtes sera gratuite pour l'association de Hatha-Yoga pour la réalisation des cours de yoga,
- **Propose** une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes (sous réserve des disponibilités de la salle) pour toutes les associations proposant une activité sportive à destination des chapellois.

## **N° 2018-27 : RÉFECTION D'UN PIGNON ET ENCADREMENT DE FENÊTRE DE L'HOTEL-RESTAURANT**

### **1.2 Commande publique – marché public**

Le maire indique que deux devis ont été demandés pour la réfection d'un pignon et l'encadrement d'une fenêtre de l'hôtel-restaurant.

Conformément aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France, les travaux sont les suivants :

- Dépose des pavés de verre (une fenêtre sera installée)
- Encadrement de la fenêtre en pierre de taille
- Piquetage de l'enduit
- Mise en œuvre d'un enduit à la chaux aérienne

**Devis :**

- SARL LIOTTA : 9 362,11 € T.T.C.
- BENNOIN Patrick : 6 900 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir le devis proposé par M. Bennoin Patrick pour un montant de 6 900 € T.T.C

**Questions diverses :****Recensement de la population**

La commune doit effectuer le recensement des habitants de notre commune en 2019. La collecte débutera le 17 janvier 2019 et se terminera le 16 février 2019. La commune doit désigner un coordonnateur communal. Le coordonnateur communal sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement. Le coordonnateur devra saisir les résultats de la collecte dans des applications informatiques.

Afin de réaliser le recensement, la commune doit aussi recruter deux agents recenseurs qui seront chargés de procéder à l'enquête de recensement sur le terrain. Il est proposé que Mlle Bahurel (agent d'accueil) soit recenseur. Une autre personne doit être recrutée.

**Syndicat scolaire**

Une réunion avec les parents d'élèves des classes de maternelle a été organisée le vendredi 18 mai à 18h30 à la salle des anciens. L'objectif de cette réunion : expliquer la répartition des missions et l'organisation du RPI, ainsi que son devenir en lien avec le positionnement de l'Inspection Académique pour les regroupements scolaires.

**Développement des Centrales photovoltaïques au sol et trackers – courrier de La Chambre d'agriculture**

La Chambre d'agriculture a fait parvenir aux communes la délibération concernant l'installation de centrales photovoltaïques au sol et trackers.

Il est indiqué que ces installations ne seront pas autorisées sur les terres à vocation agricole ou forestière (cultivées ou non). Cependant, la Chambre d'agriculture est favorable aux projets d'implantation de trackers photovoltaïques en zone agricole (si le projet est porté par une exploitation agricole ou forestière, implantation à moins de 100 m de bâtiments d'exploitation et que la finalité principale de la production soit l'autoconsommation).

**Sécurisation des cloches de l'église**

Dans le cadre de la maintenance des cloches de l'église, l'entreprise Gougeon a fait part à la commune de travaux de sécurisation à réaliser : remplacement des battants des cloches 2 et 3 et mise en sécurité de la cloche 2 (remplacement des brides). Le montant du devis s'élève de 2 680, 40 € T.T.C. Ces travaux seront inscrits au budget 2019.

**Cirandonnées**

Seront présents pour la randonnée : Mmes Tartarin, Prieur et M. Adam. Départ de la fontaine Saint-Martin à 8 h 30. Une collation sera offerte à partir de 8 h.

Les flyers seront transmis par mailing. Si les randonneurs souhaitent un plateau repas, une réservation est obligatoire auprès de M. Villeret avant le 2 juin.

**Fête de l'Amitié**

L'association aura besoin d'aide pour le démontage le vendredi 8 juin vers 17 h.

**Fête du 14 juillet**

Le devis a été signé avec la société Pyragric pour un montant de 2 200 € (prestation similaire à l'année précédente + prise en charge du tir du feu)

Concernant l'organisation de la manifestation, les associations s'organisent entre elles (un point sera fait avec M. Ginneberge )

**CMJ**

Cf. compte-rendu de la réunion du CMJ du 26 avril 2018 (ci-joint)

**RGPD**

À compter de mai 2018, un nouveau règlement européen sur la protection des données s'applique aux collectivités et aux entreprises. La RGPD entraîne des changements concernant la collecte, le traitement mais aussi le stockage des données personnelles. Afin de respecter cette réglementation, la communauté de communes envisage de mutualiser avec les 67 communes un agent informaticien.

### **Travaux de Voirie**

Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes pour le programme de curage de fossés : BOUTIN, VILLAUMÉ, et MOREAU.

Les travaux seront réalisés aux lieux suivants : Le Chêne vert (traversée de route), La Brosse, Cosnier (traversée de route), Les Chaumes.

M. Roulet précise qu'un busage du fossé aux Chaumes a été réalisé par M. Thomas sans autorisation. Le busage pose problème pour l'évacuation des eaux. Un rendez-vous sera pris avec M. Thomas à ce sujet.

Par ailleurs, les entreprises vont réaliser un devis pour la réalisation d'un terrain de pétanque au stade ( de 45 m x 18 m).

### **Radar pédagogique**

Le maire s'est déplacé à Louans avec M. Cathelin pour voir l'installation de leur radar pédagogique. Les agents ont réalisé un mât qui permet de déplacer le radar à différents endroits de la commune.

### **Subvention DETR – Aménagement des logements situés au-dessus de la mairie**

La Préfecture a attribué une subvention de 45 000 € (30 % du montant des travaux) pour les travaux d'aménagement des deux logements.

### **Terrain non entretenu – indivision Saulquin Route de La Liberté**

M. Vicente se plaint du terrain voisin qui n'est pas entretenu par les propriétaires.

La commune avait envoyé un courrier en 2015 demandant au propriétaire d'entretenir ce terrain (entretien réalisé auparavant par M. Lebois).

Un nouveau courrier sera envoyé aux propriétaires dans un esprit de médiation entre voisin. Cependant, il est conseillé à M. Vicente de contacter son voisin, également, pour lui faire part des nuisances inhérentes au mauvais entretien de sa parcelle sur les terrains voisins.

### **Installation des chicanes situées rue des Fontaines**

Après plusieurs mois d'essai, l'entreprise Eiffage a réalisé les chicanes situées rue des Fontaines.

Le maire précise que ces chicanes ont été implantées en conformité avec les prescriptions du STA qui a délivré une permission de voirie.

### **Travaux au logement n° 1 situé au 3 rue de l'Abbé Favoreau**

Une visite du logement a été réalisée. Le logement est sain (absence d'humidité). Des travaux vont être réalisés afin de remettre le logement à la location (remplacement des radiateurs, peinture des murs, remplacement de la baignoire par une douche).

### **Signalisation des lieux de visite**

Cf. compte-rendu du 29 mai 2019 (ci-joint)

### **Aménagement du centre-bourg**

M. Roulet indique qu'une fissure est apparue sur sa maison depuis la réalisation des plateaux.

### **Assainissement collectif**

L'entreprise ATF a réalisé les travaux de sécurisation sur le poste de refoulement situé Route de Manthelan (installation d'une grille en inox).

Des travaux similaires sont prévus sur le poste de La Folie.

### **Comité de pilotage – transfert de compétence eau assainissement**

M. Taupin a participé à une réunion du comité de pilotage concernant le transfert de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est étudié la possibilité de gérer en régie la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la CCLST.

Concernant l'assainissement collectif, deux solutions sont étudiées (gestion en régie ou en délégation de service public).

*Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées :*

*- le mardi 26 juin 2018 à 20h30*

*- le mardi 24 juillet 2018 à 20h30*



**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 29 mai 2018**

	<b>Délibérations</b>
<b>2018-23</b>	Subvention aux associations communales
<b>2018-24</b>	Révision des loyers des logements communaux et des immeubles commerciaux
<b>2018-25</b>	Marché de travaux de voirie – programme 2018
<b>2018-26</b>	Mise à disposition de la salle des fêtes pour l'association de Hatha-Yoga
<b>2018-27</b>	Réfection d'un pignon et encadrement de fenêtre de l'hôtel-restaurant

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2018

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	Absent
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	